

Mercredi 24 avril 2024

## Réouverture de la halle du marché du centre-ville

**Après des semaines d'efforts soutenus et de négociations rigoureuses, la municipalité d'Aubervilliers a obtenu la mise en place de mesures pouvant permettre la réouverture imminente de la halle du centre-ville, prévue ce jeudi 25 avril.**

Suite à la fermeture temporaire de la halle, la municipalité s'est immédiatement mobilisée pour garantir la sécurité et le bien-être des Albertivillariennes et Albertivillariens, ainsi que des commerçants locaux. Des mesures compensatoires ont été instaurées, résultat de négociations entre la municipalité et la société Mandon.

Pour rappel, la fermeture de la halle du marché du centre-ville a été décidée après à un manquement grave de la part du délégataire Mandon, chargé de la gestion du marché qui a négligé ses responsabilités en matière de sécurité et d'hygiène. Pour garantir la sécurité des Albertivillariens et des commerçants, la municipalité a dû prendre cette mesure, tout en maintenant le marché sur le parvis en attendant que les travaux nécessaires soient effectués.

*« Cette réouverture de la halle du marché du centre-ville est le fruit d'un travail acharné et de notre engagement indéfectible envers la sécurité des usagers du marché, des commerçants et de tous ceux qui fréquentent cet espace. Les mesures compensatoires que nous avons obtenues garantissent un environnement sûr et sain pour tous. Nous restons déterminés à assurer la sécurité de chacun et à veiller au respect des normes », s'exprime Karine Francllet, maire d'Aubervilliers.*

Ces mesures comprennent :

- La mise en place de 3 agents SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) en continu pendant les horaires d'ouverture au public, équipés de moyens de radiotélécommunication pour une communication efficace.
- La diminution de la jauge en clients admis dans l'établissement pour un maximum de 100 personnes, assurant ainsi une capacité optimale et sécuritaire.
- La mise en place d'une alarme de type 4, comprenant des dispositifs sonores tels que des sifflets et des cornes de brume, pour alerter efficacement en cas d'urgence.
- L'instauration d'un filtrage en l'entrée et sortie par les agents du délégataire jusqu'à la levée de l'avis défavorable, renforçant ainsi le contrôle et la sécurité des lieux, incluant la gestion des flux à l'intérieur de la halle.
- La fourniture d'un téléphone portable GSM et/ou remise en service du téléphone urbain, permettant de donner l'alerte rapidement en cas de sinistre.
- L'élaboration de plans d'évacuation actualisés, prenant en compte l'implantation du nouveau point de rassemblement, pour une évacuation sécurisée et ordonnée en toutes circonstances.

En parallèle de la mise en place de ces mesures compensatoires, la municipalité d'Aubervilliers travaille activement avec la société Mandon à la rédaction d'une nouvelle déclaration de travaux rectificative, en réponse au procès-verbal émis. Elle restera vigilante quant au respect des engagements pris par le délégataire et assure aux Albertivillariennes et Albertivillariens son engagement continu envers la sécurité de tous ceux qui fréquentent la halle du marché du centre-ville.

**Contact Presse :**

Virginie Galleron : 06.11.80.95.46

virginie.galleron@mairie-aubervilliers.fr